



# **L'EUROPE EN CONSTRUCTION**

## **Les relations entre l'Union Européenne et le monde méditerranéen**

Mémoire de géopolitique  
du Commandant Thierry ANGEL

dans le cadre de l'étude dirigée « Aspects institutionnels et économiques »

Directeur : Philippe MOREAU DEFARGES  
de l'Institut d'Etude Politique de Paris

Avril 2001

# LES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LE MONDE MEDITERRANEEN

## Sommaire

Première partie : Le monde méditerranéen

Une indépendance gâchée

La perception de l'Europe par le monde méditerranéen

Quelle perception européenne ?

Deuxième partie : Le partenariat euro-méditerranéen

Historique des relations

Le processus de Barcelone

Troisième partie : Le bilan

Un environnement évolutif

Les avancées

Un processus qui végète néanmoins

Quatrième partie : Les perspectives

Des raisons d'espérer

Les améliorations souhaitables

La réponse est avant tout entre les mains des pays partenaires

## Table des matières

	Page
Introduction	6
<u>Première partie : Le monde méditerranéen</u>	9
1 – Le monde méditerranéen : une indépendance gâchée	9
1.1 – Les aspects politiques et institutionnels	9
1.1.1 – Des régimes autocratiques et souvent corrompus	9
1.1.2 – Une véritable poudrière	9
• Le Sahara occidental	10
• Le conflit israélo-arabe	10
• L’antagonisme gréco-turc et la question Kurde	11
1.2 – Une économie rentière mal insérée dans les échanges mondiaux	11
1.2.1 – Généralités	12
• Une faible culture concurrentielle	12
• Un secteur privé déficient	12
• Un environnement défavorable	13
• Des marchés exigus et cloisonnés	13
• Un poids de la dette important	13
1.2.2 – Agriculture	13
1.2.3 – Services	14
1.3 – Une société sclérosée	14
1.3.1 – Le sentiment panarabe	14
1.3.2 – La montée de l’islamisme	15
1.3.3 – Le poids de la société traditionnelle	15
2 – La perception de l’Europe par le monde méditerranéen	16
2.1 – Répulsion	16
2.2 – Attraction	16
2.3 – Des motivations inégales	17
3 – Le monde méditerranéen : Quelle perception européenne ?	17
3.1 – La plus grande ligne de fracture entre le Nord et le Sud	17
3.1.1 – Fracture culturelle et religieuse	17
3.1.2 – Fracture démographique	17
3.1.3 – Fracture économique	18
3.2 – Un intérêt à s’investir dans le partenariat	18
3.2.1 – Logique sécuritaire et stratégique	18
3.2.2 – Logique démographique	19
3.2.3 – Logique économique	20

	Page
<u>Deuxième partie : Le partenariat euro-méditerranéen</u>	21
1 – Historique des relations	21
1.1 – Généralités	21
1.2 – Du premier choc pétrolier à la fin de la guerre froide	21
2 – Le processus de Barcelone	22
2.1 – Un projet qui se veut global	23
2.1.1 – Les dimensions politiques et socioculturelles	23
2.1.2 – Un libre échange exempt de quotas	23
2.1.3 – Une aide économique conditionnelle	24
2.2 – Le cadre institutionnel multilatéral	24
2.3 – Le dialogue bilatéral	24
2.4 – Les aides financières	24
2.4.1 – Les fonds MEDA	25
2.4.2 – Les prêts BEI	25
<u>Troisième partie : Le bilan</u>	26
1 – Etats des négociations et ratifications	26
2 – Les avancées	26
2.1 – Une assistance financière augmentée	26
2.2 – Une aide économique mieux ciblée	27
2.2.1 – Au niveau de la nature des projets	27
2.2.2 – Au niveau des pays bénéficiaires	27
3 – Un processus qui végète néanmoins	27
3.1 – Complexités et contradictions européennes	27
3.1.1 – Dysfonctionnements institutionnels	27
3.1.2 – Contradictions	28
3.2 – Les blocages issus des pays partenaires	30
3.2.1 – Une zone hétérogène et conflictuelle	30
3.2.2 – Un faible enthousiasme des pays méditerranéens	31
3.2.3 – Une économie qui n'est pas encore prête	32

	Page
<u>Quatrième partie : Les perspectives</u>	34
1 – Un environnement évolutif	34
1.1 – Régionalisation et globalisation	34
1.2 – Les facteurs d'évolutions en Europe	34
1.2.1 – Croissance, vieillissement et immigration	34
1.2.2 – Ancrage monétaire et Euro	35
1.3 – Espérances au Sud	35
1.3.1 – Des transitions politiques et économiques en cours	35
1.3.2 – Le rôle moteur de la Turquie	36
2 – Les améliorations souhaitables	36
2.1 – Une aide européenne plus efficace	36
2.1.1 – Amortir le choc budgétaire initial	36
2.1.2 – Délocaliser la gestion de l'aide	37
2.2 – Le contingentement agricole	37
2.2.1 – Une exception mal vécue	37
2.2.2 – Peu de crainte à long terme pour l'UE	37
2.2.3 – Besoin d'une transition progressive	38
3 – La réponse est avant tout entre les mains des pays partenaires	38
3.1 – Besoin de régler les problèmes politiques de base	38
3.2 – Restructurer la société en profondeur	38
3.2.1 – Réformes politiques d'abord	39
3.2.2 – Réformes économiques aussi	39
3.2.3 – Réformes sociales et culturelles surtout	40
Conclusion	41
Bibliographie	43

LES RELATIONS ENTRE  
L'UNION EUROPEENNE  
ET  
LE MONDE MEDITERRANEEN

L'histoire du bassin méditerranéen est vieille de plus de trente siècles et se confond avec la mémoire collective de nombreuses civilisations qui ont largement façonné le monde que nous connaissons aujourd'hui. Logiquement dominée dans un premier temps par des civilisations commerçantes qui fondent leur suprématie sur la maîtrise de l'élément maritime, la Méditerranée s'impose d'emblée comme un carrefour d'échanges et fait la richesse de la Phénicie, de la Grèce antique et de Carthage qui commercent des côtes africaines à l'Asie mineure. Malheureusement, elle s'avère rapidement devenir aussi une aire de confrontations et de conflits, d'abord entre cités comme en témoignent les guerres puniques entre Rome et Carthage, puis entre la civilisation occidentale et l'Empire ottoman qui luttent à la fois pour asseoir leurs influences politiques, religieuses et commerciales. Au cours des siècles, la Méditerranée a donc été un formidable lieu de brassage d'idées, de civilisations et de conflits.

Aujourd'hui encore, ce constat est toujours d'actualité. Même si sa valeur stratégique et économique a subi un évident déclin, la Méditerranée est plus que jamais une zone d'affrontements ethniques et religieux, facile à verrouiller alors qu'elle reste néanmoins pour notre Occident la voie directe vers les plus grandes réserves de pétrole de la planète. Représentant le flanc Sud de l'Alliance atlantique, elle reste la plus voyante des lignes de fracture entre un ensemble de pays développés, riches et bien insérés dans les échanges mondiaux et un groupe de pays constituant un espace pauvre ou en voie de développement.

Pourtant, la fin du monde bipolaire qui avait fait de cet espace un enjeu de la confrontation Est-Ouest et surtout l'ouverture des négociations israélo-palestiniennes laissent entrevoir des relations moins complexes entre les deux rives de la Méditerranée.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'étude proposée dans ce mémoire. Celle-ci vise à examiner les rapports entre l'Union Européenne et le monde méditerranéen. Au delà du simple constat relationnel, il s'agira d'analyser la manière dont il est envisagé de créer, autour de la mer Méditerranée, un ensemble solidaire, sécurisé et économiquement dynamique. L'enjeu est de taille : Celui de la construction d'un bloc régional dont le développement est susceptible de rééquilibrer et de mieux harmoniser les ensembles méditerranéen et européen.

De quel monde méditerranéen s'agit-il ?

Tout d'abord, il convient de bien déterminer le périmètre au sein duquel nous entendons la définition du monde méditerranéen. Dans le cadre du partenariat ébauché lors de la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, sur laquelle nous reviendrons largement, sont considérés comme partenaires méditerranéens (ou pays du Sud et de l'Est méditerranéen) l'Algérie, Chypre, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, Malte, le Maroc, les territoires palestiniens, la Tunisie, la Turquie et la Syrie.

Au titre des relations entre l'Europe et le monde méditerranéen, nous examinerons donc les rapports entre les Quinze de l'Union Européenne et ces douze pays potentiellement partenaires. Aussi, nous écarterons volontairement de cette étude la zone des Balkans qui relève assurément d'une géopolitique différente.

Monde méditerranéen : Bloc régional et diversités

Tout au long de ce mémoire, nous tenterons d'analyser le monde méditerranéen en tant qu'entité géopolitique régionale. Toutefois, si la plupart des douze pays méditerranéens précités rassemblent de larges caractéristiques communes, il est important de souligner que les rives Sud et Est de la Méditerranée cachent de grandes diversités.

Tout d'abord, notons les cas particuliers de la Turquie et surtout d'Israël qui se différencient notablement aussi bien sur les aspects politiques et institutionnels, que dans les domaines économiques ou encore sociaux et culturels. Ces deux exceptions seront souvent rappelées tout au long de ce mémoire.

Par ailleurs, les liens qui unissent les pays Sud et Est méditerranéens et l'Union Européenne présentent une grande diversité. Certains partenaires ont vocation à adhérer plus ou moins rapidement (Malte, Chypre, Turquie), d'autres ont des relations historiques fortes avec certains Etats de l'Union (Maghreb, Liban) et enfin le Proche Orient n'a que peu relevé de la sphère d'influence européenne depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Méthodologie

Afin d'esquisser une réponse à la problématique exposée supra, nous analyserons la situation des pays des rives Sud et Est de la Méditerranée pour en dégager les principales caractéristiques géopolitiques. Cela nous permettra de mieux appréhender les perceptions réciproques et les tendances lourdes du contexte dans lequel s'inscrivent les rapports entre les ensembles méditerranéen et européen.

Dans un deuxième temps, après avoir fait un bref rappel de l'historique des relations autour de la " Mare Nostrum ", nous exposerons le cadre officiel dans lequel s'inscrit la dynamique initialisée en 1995 lors de la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone.

Puis, une troisième partie nous amènera à tirer un bilan des cinq premières années de ce nouveau partenariat pour s'apercevoir que, malgré quelques avancées, celui-ci peine à attirer l'ensemble des partenaires en raison de nombreux dysfonctionnements, contradictions et autres blocages émanant de part et d'autre de la Méditerranée.

Enfin, nous évoquerons les perspectives envisageables pour les relations euro-méditerranéennes, aussi bien en analysant l'impact futur que pourraient avoir certains facteurs économiques ou socioculturels, qu'en proposant des améliorations visant à diminuer les contradictions et dysfonctionnements actuels. Cependant, nous constaterons que la réponse est avant tout entre les mains des pays partenaires qui doivent non seulement régler entre eux de graves problèmes politiques de base encore en suspens, mais aussi restructurer leurs sociétés en profondeur.

## PREMIERE PARTIE LE MONDE MEDITERRANEEN

### 1 – LE MONDE MEDITERRANEEN : UNE INDEPENDANCE GACHEE

La quasi totalité des pays Sud et Est méditerranéens ont accédé à l'indépendance quelques années après l'issue du dernier conflit mondial. Pourtant dotés d'une formidable manne d'hydrocarbures qui aurait dû les placer sur la voie du développement, ces pays ont gâché leur indépendance par un obscurantisme politique et institutionnel qui les mena vers de graves conflits internes et externes ainsi qu'à la stagnation économique et sociale.

#### 1.1 – Les aspects politiques et institutionnels

##### 1.1.1 – Des régimes autocratiques et souvent corrompus

A l'exception de l'Etat d'Israël et dans une moindre mesure de la Turquie qui a évolué de manière récente, les régimes au pouvoir dans la majorité des pays potentiellement partenaires sont autoritaires et gardent la main mise sur l'ensemble des pouvoirs qu'ils soient exécutifs, législatifs ou judiciaires.

Les régimes qui accèdent au pouvoir au lendemain des indépendances sont d'origines monarchiques (cas du Maroc, de la Jordanie,...) ou révolutionnaires et deviennent in fine autocratiques (cas de l'Algérie, de la Libye, de l'Egypte de Nasser,...).

Traditionnellement ou par influence idéologique soviétique, l'Etat est devenu un acteur omniprésent et incontournable dans le domaine économique multipliant son champs d'intervention bien au delà de la gestion des ressources pétrolières.

Il va ainsi favoriser le développement de la corruption aussi bien au sein du cercle des décideurs que de l'ensemble d'une administration hypertrophiée et mal payée. La corruption est un fléau mondial qui touche l'ensemble des sociétés. Toutefois, elle a été favorisée dans les sociétés du Sud et de l'Est méditerranéen par la nature même des pouvoirs politiques mis en place et par la gestion administrée des différentes économies.

Cette corruption est avant tout interne mais est aussi alimentée par les rares investisseurs étrangers. Interne tout d'abord, car les acteurs économiques du secteur privé, déjà faibles dans ce type de société, s'enferment dans un clientélisme politique qui leur permet de monnayer un accès à la manne rentière. De la même manière, les investisseurs étrangers n'hésitent pas à soudoyer les décideurs politiques ou administratifs pour obtenir la réalisation de gros marchés.

##### 1.1.2 – Une véritable poudrière

D'un point de vue sécuritaire, les rives Sud et Est de la Méditerranée sont caractérisées par la multiplication d'antagonismes et de problèmes politiques de base, comme la reconnaissance des frontières, qui restent encore souvent non résolus.

Sources de conflits armés pendant de longues années, certains sont en voie d'apaisement alors que d'autres continuent de hanter de nombreux dirigeants de la planète. Ces antagonismes et conflits expliquent en tout cas le cloisonnement de ces pays et l'absence totale de dynamique régionale.

#### • Le Sahara occidental

Au lendemain de l'accession à l'indépendance, la contestation des frontières héritées de la période coloniale, notamment celle du Sahara espagnol, a provoqué des tensions diplomatiques et des conflits armés entre les jeunes Etats du Maghreb.

Dès les années 70, Hassan II, roi du Maroc, revendique à l'Espagne le territoire du Sahara occidental. Après l'épisode de la marche pacifique où 350 000 Marocains bivouaquent à quelques kilomètres de la frontière, l'Espagne cède ce territoire au Maroc et à la Mauritanie (Traité de Madrid, 1975).

Cependant, l'affaire du Sahara devient rapidement un sujet de discorde au Maghreb. Le Front Polisario revendique la création d'une république sahraouie indépendante. Celui-ci est soutenu par Alger et Tripoli qui, dans une période marquée par la bipolarité des relations internationales, restent hostiles au régime pro-occidental d'Hassan II. De son côté, la Mauritanie, trop faible sur les plans économiques et militaires, signe un accord de paix avec le Front Polisario, ce qui entraîne l'annexion pure et simple par le Maroc des territoires cédés par Nouakchott. S'ensuit alors un conflit armé qui durera une dizaine d'années et qui envenimera considérablement les antagonismes traditionnels entre le Maroc et l'Algérie.

Malgré l'acceptation par les belligérants d'un plan de paix sous l'égide de l'ONU, l'affaire du Sahara occidental est encore non résolue dans les faits et pèse encore sensiblement sur les relations algéro-marocaines.

#### • Le conflit israélo-arabe et ses extensions

En procédant au démantèlement de l'Empire ottoman au lendemain de la première guerre mondiale, la France et le Royaume Uni croyaient en finir avec l'éternelle question d'Orient. Pourtant, la création de l'Etat d'Israël en 1948 allait focaliser bien des passions et des haines dans une région où les richesses minérales allaient susciter une lutte entre les deux superpuissances de l'époque.

En effet, le plan proposé en 1947 à l'ONU par le Royaume Uni prévoit la création de deux Etats, l'un arabe (future Jordanie), l'autre judéo-arabe (bande côtière juive, Cisjordanie et plaine de Gaza arabes). Accepté par les colons juifs, ce plan est réfuté par les Arabes ce qui provoque la guerre d'indépendance de l'Etat d'Israël qui s'autoproclame et annexe la plaine de Gaza, tandis que la Cisjordanie rejoint le Royaume de Jordanie.

Israël se heurte alors à l'hostilité croissante de ses voisins immédiats (Egypte et Syrie) qui refusent de reconnaître la légalité de l'Etat juif. S'ensuivent alors trois guerres israélo-arabes (1956, 1967 et 1973), dont la plus fameuse " La Guerre des Six Jours " donne le Sinai, le Golan et la Cisjordanie à l'Etat hébreux.

Si les accords de Camp David signés en 1978, règlent le conflit entre Israël et l’Egypte (reconnaissance par cette dernière de l’Etat d’Israël et restitution du Sinâï par l’Etat hébreux), les antagonismes persistent avec la Syrie au sujet du Golan et surtout avec les Palestiniens qui revendiquent la Cisjordanie ainsi que la plaine de Gaza.

Ainsi, les relations inter étatiques sont extrêmement tendues dans la région : En effet, la Syrie et le Liban refusent de siéger dans les enceintes multilatérales qui traitent de la sécurité régionale, tant qu’un traité de paix n’est pas signé avec Israël ce qui sous entend la restitution du plateau du Golan, chose improbable pour des raisons stratégiques (préavis d’attaque) et économiques (bassin hydrographique). Par ailleurs, les difficultés rencontrées par le processus de paix, initialisé en 1993 à Oslo par Israël et l’OLP, entraînent les graves tensions actuelles (reprise Intifada, spectre de la guerre).

#### • Turquie : L’antagonisme avec la Grèce et la question kurde

Les contentieux gréco-turcs sont multiples. S’agissant des îles de la mer Egée, la délimitation du plateau continental et des eaux territoriales pose problème ainsi que le partage de l’espace aérien et la militarisation de ces îles. Toutefois, l’acceptation de la candidature turque à l’Union Européenne, en échange du règlement du différend des îles de la mer Egée devant la Cour de justice de La Haye, est susceptible d’atténuer une partie des tensions comme les élans de solidarité réciproques relatifs aux séismes que ces deux pays ont subi tendent à le prouver. Cependant, l’antagonisme entre les deux pays sur la question chypriote persiste. Cette île est toujours divisée en deux entités “ grecques ” et “ turques ”.

Outre le différend avec la Grèce, La Turquie est impliquée dans un certain nombre de conflits au Proche Orient : Ses relations avec l’Irak, la Syrie et l’Iran sont toujours houleuses en raison notamment de la question kurde, dont la population est répartie dans les quatre pays. Cette discorde conduit à des interventions militaires turques en territoire irakien (raids des forces aériennes turques) et des tensions récurrentes avec Damas accusé de soutenir le PKK (parti des travailleurs du Kurdistan).

Par ailleurs, la Turquie maîtrise la source du Tigre et de l’Euphrate au niveau du plateau anatolien où ont été érigés d’immenses barrages permettant de contrôler le flux de ces fleuves en aval, c’est à dire dans les plaines irakiennes et syriennes.

Enfin, l’accord économique et militaire passé entre la Turquie et Israël en 1996 continue d’être perçu au Proche Orient comme une menace pesant sur les pays arabes, d’autant plus que ces deux nations disposent d’un soutien particulier de la part des Etats Unis.

#### 1.2 – Une économie rentière mal insérée dans les échanges mondiaux

De manière générale, les pays du Sud et de l’Est méditerranéen n’atteignent pas des niveaux de pauvreté alarmants au regard des autres pays en développement. Le PNB (Produit National Brut) par habitant est d’environ 1500 à 2000 \$ par an alors que la plupart des pays asiatiques en développement n’atteignent pas 1000 \$ par an et par habitant et que les pays africains sont en général vers 500 \$ par an et per capita.

En revanche, on constate un creusement des inégalités et une paupérisation des classes moyennes liés à une stagnation économique et à l'accroissement du chômage. Une récente étude consacrée à l'Egypte par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), révèle une fracture grandissante entre une élite riche et une majorité pauvre. Selon des critères qui permettent d'évaluer le taux de satisfaction des besoins élémentaires (alimentation, condition d'habitat, accès à l'éducation,...), 45 % des Egyptiens sont aujourd'hui considérés comme pauvres ou très pauvres contre 33% au début des années 80. Cette augmentation est encore plus forte si l'on considère la pauvreté dans les campagnes (50% actuellement contre 25 % en 1981/82).

Par ailleurs, le déséquilibre des échanges entre les deux rives de la méditerranée a tendance à s'accroître. En effet, les exportations de cette zone vers l'Europe ont faiblement progressé passant de 43 à 48 milliards de dollars entre 1995 et 1997, tandis que les importations en provenance du marché européen ont progressé dans la même période de 53 vers 74 milliards de dollars.

L'économie des pays Sud et Est méditerranéens se caractérise de manière générale par une faible culture concurrentielle entretenue par une tradition rentière, un secteur privé déficient, un environnement global défavorable aux investissements, des marchés exigus et cloisonnés alors que le service de la dette pèse fortement sur les politiques monétaires et budgétaires.

Si le secteur des fruits et légumes est compétitif, les déficiences de l'agriculture céréalière et animalière ne permettent pas l'autonomie alimentaire.

Le secteur tertiaire des services est, quant à lui, très peu développé ou alors inefficace lorsqu'il est public.

#### 1.2.1 – Généralités

##### ● Une faible culture concurrentielle – une économie rentière

A L'exception d'Israël et dans une moindre mesure de la Turquie, et quels que soient les choix politiques adoptés et l'orientation économique qui en a résulté, les pays du Sud et de l'Est de la méditerranée ont en commun une gestion centralisée de l'économie et des comportements rentiers dus à la manne pétrolière mais aussi à des positions stratégiques monnayées auprès des différents acteurs impliqués dans la région (cas de l'Egypte financée par l'Union Soviétique et les pétro-monarchies du Golfe puis par les Etats Unis en fonction de son attitude envers l'Etat d'Israël). Par ailleurs, les dividendes récoltés par un Etat entrepreneur sont généralement redistribués aux différents acteurs (population mais aussi clientèle politique) en fonction de leur degré d'allégeance, ce qui entraîne le développement de corruption.

##### ● Un secteur privé déficient

De plus, le secteur privé s'est développé autour d'activités peu productives qui lui ont été concédées par un Etat tout puissant. Aussi, malgré la baisse générale des rentes, celui ci n'a pas su stimuler une réorientation de l'économie car les politiques employées n'ont été que faiblement incitatives pour le développement d'activités productives réalisées par des acteurs locaux qui auraient pu, peu ou prou, contrebalancer la toute puissance de l'Etat.

### • Un environnement global défavorable aux investissements

En effet, les risques politiques et financiers sont souvent invoqués comme étant un obstacle aux investissements dans des marchés exigus et enclavés.

Politiques d'abord car l'instabilité politique relevant de tensions et rivalités régionales sous jacentes laisse peser un sentiment d'insécurité préjudiciable. En outre, les lourdeurs administratives, les us et coutumes locales, le manque de transparence et une corruption omniprésente dissuadent beaucoup d'investisseurs potentiels qui ne trouveraient pas d'ailleurs nécessairement une main d'œuvre bien formée répondant à leur besoin.

Financiers ensuite car la détérioration des finances publiques persiste malgré les rééchelonnements voire les annulations partielles de la dette publique ce qui peut laisser craindre une crise de paiement et entraîne la défiance des investisseurs.

### • Des marchés exigus et cloisonnés

L'exigüité des marchés pourrait être contournée par l'existence d'un marché sous régional. Or, à l'exception encore une fois de la Turquie et d'Israël dont les accords politiques et commerciaux ont conduit à un accroissement de leurs échanges, le commerce intra zone est faible pour des raisons économiques mais surtout politiques. Le commerce régional est certes pénalisé par des barrières douanières élevées entre les différents pays et par une déficience, voire une discontinuité, des réseaux de transport notamment routiers et ferroviaires, mais les tentatives d'organisation sous régionales se heurtent à des réticences politiques extrêmement fortes dues à la persistance de problèmes géopolitiques de base. La question de la reconnaissance des frontières, voire de l'existence même de certains Etats, reste finalement le contentieux régional majeur au Maghreb, comme au Proche Orient et en mer Egée.

### • Un poids de la dette important

Enfin, il convient de reconnaître que le poids de la dette obère doublement les capacités de développement des économies locales. D'une part, la politique budgétaire de l'Etat est naturellement réduite dans ses possibilités de réorientation économique. Par ailleurs, la politique monétaire menée, sous la pression du FMI (Fond Monétaire International), par la plupart des Etats endettés vise à renforcer la monnaie avec de forts taux d'intérêts pour aider au remboursement de la dette. Or, cette politique est peu favorable aux exportations et aux investissements.

## 1.2.2 – Agriculture

L'agriculture est un secteur prépondérant de l'économie des pays Sud et Est méditerranéens d'une part parce qu'elle représente une part importante des capacités d'exportations de ces pays, mais surtout parce qu'elle occupe encore une grande part de la population active.

L'agriculture des pays du Sud et de l'Est de la méditerranée se caractérise par un secteur compétitif orienté à l'exportation, dominé par les fruits et légumes et un secteur traditionnel peu performant ne répondant pas aux besoins locaux en céréales et en productions animales. Sur l'ensemble des pays potentiellement partenaires, seuls trois sont en situation d'excédent agricole (Maroc, Israël et Turquie).

En effet, le secteur des fruits et légumes représente, à lui seul, 50 à 60 % de leurs exportations agricoles dont la majorité est à destination du marché européen. Ce secteur est très compétitif et fait l'objet d'un système intensif qui pâtit des barrières tarifaires et du principe de protection spécifique érigé par les pays de l'Union dans le cadre de la politique agricole commune (PAC).

Parallèlement, les productions céréalières, animalières et laitières sont insuffisantes pour subvenir aux besoins de la population. Les pays Sud et Est méditerranéens doivent donc importer ces produits d'Europe mais aussi des Etats Unis, du Canada et de Nouvelle Zélande. A l'exception de la Turquie qui possède à la fois les ressources en eau et en terres cultivables, le potentiel de croissance de ce secteur est considéré comme assez faible dans ces pays souvent désertiques.

### 1.2.3 - Services

A l'exception encore une fois d'Israël, les pays du Sud et de l'Est méditerranéen se caractérisent tous, bien qu'à des degrés divers, par un secteur des services privés peu développé. Les services publics, quant à eux, sont relativement peu efficaces au regard des sommes qui y sont consacrées.

## 1.3 – Une société sclérosée par le panarabisme, le carcan religieux et des traditions séculaires

### 1.3.1 - Le sentiment panarabe

La création de l'Etat d'Israël et les luttes d'influence Est-Ouest durant la guerre froide a revigoré le mouvement panarabe sous l'impulsion de Nasser. Celui-ci exalta cette doctrine visant à regrouper les nations de langue et de civilisation arabe pour fustiger l'ennemi sioniste au Proche Orient.

Si cette doctrine a globalement buté contre les dissensions qui font du monde arabe une mosaïque d'Etats indépendants, le sentiment panarabe a pourtant progressé au sein des populations. C'est incontestablement une donnée en prendre en compte dans la géopolitique régionale.

Nous constatons en effet que le problème palestinien et le sort de la population irakienne encore sous embargo suscitent des réactions extrêmement vives dans la majorité des pays du Sud et de l'Est de la méditerranée. Le Maghreb, pourtant éloigné géographiquement du Proche Orient et de la région du Golfe, témoigne de sentiment d'appartenance au monde arabe par des prises de positions remarquées que ce soit lors de la guerre du Golfe ou lors des bombardements plus récents contre le territoire irakien.

Ce sentiment panarabe est de plus entretenu par le fait que les riches monarchies du Golfe persique sont les principaux pourvoyeurs d'aides financières, redistribuant à l'échelle du monde arabe une partie des bénéfices issus de leur manne pétrolière.

### 1.3.2 - Montée de l'islamisme

Les accords de Camp David par lesquels l'Égypte, pays politiquement dominant au sein du monde arabe depuis le milieu du XX<sup>ième</sup> siècle, reconnaissait la légitimité de l'État d'Israël, allaient laisser orphelins bon nombre de pays arabes.

Au cours des années 80, le besoin des populations de retrouver un fondement solide à leur vie en mal d'identité face à un nationalisme parfois défaillant, le poids des traditions véhiculées notamment par la religion, le rejet des mœurs et des idées du monde occidental ainsi que l'exemple de la révolution iranienne contribuèrent au développement rapide du sentiment islamiste.

A bien des égards, on peut donc considérer que l'islamisme a pris le relais du panarabisme au sein des pays du Sud et de l'Est méditerranéen. Les mouvements islamistes se sont incontestablement renforcés et coordonnés à travers les frontières pour devenir, dans nombre de pays, de réels contre-pouvoirs au régime en place.

Si le cas du Front Islamique du Salut, qui a plongé l'Algérie au bord de la guerre civile, reste heureusement une exception, il est clair que l'influence de ces mouvements est un frein à l'évolution des sociétés concernées qui restent profondément attachées aux mœurs et traditions séculaires.

### 1.3.3 - Poids de la société traditionnelle – place de la femme

Le poids de la société traditionnelle est encore élevé au sein des nations du Sud et de l'Est méditerranéen. Il est d'autant plus important que les traditions séculaires sont en partie véhiculées par la religion musulmane, érigée en véritable alternative politique depuis la révolution islamique en Iran.

La place de la femme au sein de la société traditionnelle est tout à fait significative. Malgré quelques évolutions récentes comme au Maroc, en Tunisie ou en Égypte, la femme musulmane est encore largement confinée dans son rôle de mère au foyer. Jeunes filles et jeunes garçons sont loin d'être égaux devant l'accès à l'éducation et l'illettrisme touche encore plus de 50% des filles, même dans les zones urbaines. De fait, le taux de participation des femmes à la population active reste faible (moins de 10%). Même celles qui ont accès à l'enseignement supérieur souffrent de fortes ségrégations. En Égypte, parmi les jeunes diplômés entre 20 et 24 ans, 59 % des filles sont au chômage contre 31% "seulement" pour les garçons. Enfin, si c'est en trouvant un emploi que les garçons sortent du chômage, c'est bien souvent en se mariant et en renonçant à une activité économique que les jeunes filles en sortent.

Le lien entre démographie et place de la femme dans la société est assez facile à établir. La femme musulmane est généralement soumise, peu instruite et souffre de grandes inégalités face au monde du travail. Elle n'est souvent reconnue aux yeux de la société que dans son rôle de mère, ce qui explique grandement la démographie des pays Sud et Est méditerranéens.

Ainsi, les taux de fécondité restent encore élevés surtout au Proche Orient, bien que nous devons noter une inflexion à la baisse au Maghreb (cf § 3.1.2). En découle une population extrêmement jeune, en proie au chômage, aux thèses intégristes, et ayant une forte propension à migrer, notamment vers l'Eldorado européen.

Le système éducatif est lui aussi symptomatique de la sclérose des sociétés Sud et Est méditerranéennes. Par tradition et, il faut bien le dire, par imitation des systèmes éducatifs des anciennes puissances coloniales, la majorité des pays Sud et Est méditerranéens ont opté pour un système supérieur axé sur des formations universitaires assez longues et généralistes. Les jeunes diplômés optent encore pour ces filières prestigieuses car, par le passé, leurs anciens intégraient les entreprises d'Etat et l'administration. Mais aujourd'hui, ils sont fortement frappés par le chômage car ce type de profil ne correspond plus à ce que recherchent les entreprises locales et étrangères qui, au delà d'une main d'œuvre bon marché, veulent avant tout des techniciens qualifiés. Ainsi, plus de 40% des jeunes diplômés entre 20 et 24 ans sont au chômage en Egypte.

## 2 – LA PERCEPTION DE L'EUROPE PAR LE MONDE MEDITERRANEEN

L'Europe constitue à la fois un pôle de répulsion et d'attraction : Répulsion tout d'abord à cause de sentiments nationalistes et panarabes encore exacerbés par une indépendance récente, notamment auprès des opinions publiques de base. Cependant, l'Europe attire par le volet économique mais aussi de manière plus globale chez les nouvelles élites des pays Sud et Est de la Méditerranée.

### 2.1 - Répulsion

Le poids politique de l'Europe est souvent considéré comme mineur ne parvenant pas à faire contrepoids à la politique américaine dans la zone, notamment dans le cadre du conflit israélo-arabe.

D'autre part, l'Europe est accusée de vouloir dominer la région aussi bien économiquement, que militairement et culturellement. Economiquement, nous l'avons déjà mentionné. Le déséquilibre militaire qui existe renforce le sentiment de domination occidentale de la part de pays riches, dotés de matériels modernes et appartenant à une alliance puissante. Toute initiative susceptible de renforcer ce déséquilibre (PESC, IESD, création euroforces euromarforces) est relativement mal perçue dans le monde méditerranéen. Enfin, la culture occidentale suscite donc des rejets dans la mesure où elle est encore souvent considérée comme importée et comme une forme de néocolonialisme.

Aussi, le concept méditerranéen n'a que peu d'ancrage dans les opinions publiques plus sensibles à la rhétorique panarabiste et panislamiste.

### 2.2 - Attraction

Le sentiment panarabe n'a néanmoins que peu de traduction dans la politique des Etats. L'Europe symbolise un ailleurs inaccessible de consommation et de richesse et véhicule les valeurs de liberté et de modernité politique tout en conservant une identité culturelle différente des Etats Unis. Aussi, nous pouvons constater que les nouvelles élites des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée empruntent leurs idées et leurs revendications aux valeurs occidentales (pluralisme politique, liberté d'expression, émancipation féminine,...).

### 2.3 – Des motivations inégales

Les motivations vis à vis de l'Europe ne sont pas identiques et dépendent du statut futur que les différents pays désirent et qui leur est proposé. Dans ce contexte, trois pays sont dans une relation plus poussée que les autres : Chypre, Malte voire la Turquie qui ont exprimé leur souhait d'adhérer à l'Union Européenne.

Les pays du Maghreb sont ensuite plus proches de l'Union, par l'intensité de leurs relations commerciales, par les flux migratoires et par l'ancienneté des relations qui les lient à l'Europe.

Les pays du proche Orient dépendent moins de l'aide européenne et relèvent plus de l'influence des Etats Unis, géostratégiquement dominants dans la zone et premier pourvoyeur d'aide d'Israël, de l'Egypte et de la Jordanie.

### 3 – LE MONDE MEDITERRANEEN : QUELLE PERCEPTION EUROPEENNE ?

Face à ce monde méditerranéen, un constat s'impose à l'Europe : La plus grande ligne de fracture entre le Nord et le Sud est à ses portes.

Une aggravation du déséquilibre économique et social entre les deux rives méditerranéennes serait difficilement tolérable. Au sens large, la sécurité de l'UE peut être considérée comme en jeu.

L'Union Européenne a donc la conviction que la proximité géographique et l'intensité des rapports de toute nature font de la stabilité et de la prospérité des pays du Sud et de l'Est méditerranéen, des éléments essentiels pour l'Union elle même. L'Europe a donc tout intérêt à s'investir dans un partenariat fort avec les pays du Sud et de l'Est méditerranéen.

#### 3.1 - Un constat : La plus grande ligne de fracture entre le Nord et le Sud est aux portes de l'Europe

A la lisière entre trois continents, la Méditerranée constitue la plus grande ligne de fracture entre un Nord, riche, développé et bien inséré dans les échanges mondiaux et un Sud pauvre où le développement économique et social tend à stagner.

##### 3.1.1 - Une ligne de fracture culturelle et religieuse

L'exception culturelle arabe et musulmane souvent jugée inassimilable dans les sociétés européennes judéo-chrétiennes, les mouvances nationalistes et fondamentalistes de la Méditerranée musulmane effraient une Europe en quête d'identité : Cet état de fait à tendance à opposer « l'Europe des cathédrales à la Méditerranée des minarets ».

##### 3.1.2 - Une fracture démographique

En 1950, 212 millions d'habitants vivaient au sein des pays limitrophes de la Méditerranée dont deux tiers sur la rive Nord. Aujourd'hui, nous sommes 370 millions équitablement répartis. En 2025, les prévisions font état de 550 millions de personnes dont deux tiers vivront désormais sur les rives Sud.

Ce déséquilibre démographique est traduit dans le tableau suivant qui récapitule quelques taux de fécondité par pays significatif.

Pays	Taux de fécondité (Nb d'enfants par femme)
Maroc	3.1
Algérie	3.8
Tunisie	2.8
Egypte	3.3
Israël	2.9
Jordanie	4.4
Syrie	4.7
Turquie	2.5
France	1.8
Espagne	1.2
Italie	1.2

Notons toutefois que si les taux de fécondité restent élevés dans les sociétés Sud et Est méditerranéennes, ils ont tendance à baisser. Cette inflexion est plus significative au Maghreb qu'au Proche Orient.

Néanmoins, ce déséquilibre se traduit par une formidable pression démographique au regard du déséquilibre inverse relatif à la répartition des richesses entre les deux rives. Ainsi, les résidents maghrébins et Turcs comptent pour plus de 40% de la population étrangère en France, ainsi que 35 % en Allemagne.

### 3.1.3 - Une ligne de fracture économique

La répartition des richesses est extraordinairement inégale. Le produit national brut (PNB) est supérieur à 20 000 \$ par an et par habitant au sein de l'Union Européenne, avec un maxima à plus de 30 000 \$ au Danemark, alors qu'il oscille généralement entre 1000 et 1500 \$ par an et par habitant au Sud et à l'Est de la Méditerranée, celui de la Syrie descendant même à 970 \$. L'Union Européenne pèse pour plus de 15% dans le commerce mondial alors que les pays du Sud et de l'Est méditerranéen n'en représentent que 3%.

## 3.2 – Aussi, l'Europe a tout intérêt à s'investir dans un partenariat euro-méditerranéen

L'engagement de l'Europe à l'égard des pays du Sud et de l'Est de la méditerranée n'est certes pas nouveau et s'explique par des raisons de proximité géographique. Néanmoins, le regain d'intérêts, au moins apparent, que porte l'Europe à l'autre rive de la Méditerranée obéit à une triple logique sécuritaire et stratégique, démographique et économique.

### 3.2.1 - Logique sécuritaire et stratégique

Tout d'abord, et comme nous l'avons vu, cette zone est une source d'instabilité. Celle-ci n'est pas liée à une confrontation Nord/Sud mais à la persistance de conflits Sud/Sud et aux violences internes qui ébranlent certains états. En effet, si on voit mal aujourd'hui dégénérer le conflit Gréco-Turc, celui du Proche Orient pourrait enflammer la région.

De plus, une autre forme de violence, émanant de tensions internes, menace directement l'Europe par exportation de celle-ci sur notre sol du fait d'une forte diaspora émigrée et d'un gain médiatique supérieur. La France et l'Allemagne l'ont récemment expérimentée. La guerre civile en Algérie a montré que l'Europe pouvait être touchée par des violences qui n'émanaient pas directement de son territoire (Détournement de l'Airbus d'Air France en 1994, attentats à Paris en 1995). Dans un autre contexte, les tensions internes à la Turquie se répercutent sur les populations turques en Allemagne où elles sont très nombreuses.

D'un point de vue stratégique, l'intérêt européen au processus engagé à Barcelone réside dans la nécessité de faire contrepoids d'une part à l'élargissement à l'Est d'autre part de construire une politique de sécurité et de défense commune différenciée de celle des Etats Unis.

Par ailleurs, la perspective d'intégration des pays du centre et de l'Est de l'Europe (PECO) va déplacer le centre de gravité de l'Union vers le Nord-Est de l'Europe, et donner naturellement à l'Allemagne un rôle majeur et central en Europe. Certains pays du Sud de l'Europe ont donc intérêt à créer un marché régional avec les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée par crainte de marginalisation politique.

Par ailleurs, la Méditerranée reste un enjeu stratégique de première importance car elle constitue une voie de passage déterminante aussi bien dans un cadre économique (approvisionnements pétroliers en provenance du Golfe) que militaire en cas de projection de forces. Si la sécurité de cette mer n'est pas directement mise en jeu, elle le doit à une forte présence américaine que cela soit à travers la VI<sup>ème</sup> flotte où à travers les bases de l'OTAN, toujours sous fort contrôle. La position américaine est donc dominante d'autant plus que l'aide financière américaine est considérable, notamment au Proche Orient. L'influence de l'Europe sur la zone méditerranéenne reste donc de second ordre comme le montre l'impossibilité d'exercer une réelle influence sur le règlement du conflit israélo-palestinien. L'Europe estime donc que renforcer son poids économique dans cette zone lui permettrait d'y afficher une politique plus affirmée.

### 3.2.2 - Une logique démographique

Le souci de contrôler les flux migratoires à l'intérieur de l'espace Schengen est également un argument qui a pesé sur l'engagement européen dans sa politique à l'égard des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. En effet, malgré l'arrêt des flux de main d'œuvre salariée survenu après le premier choc pétrolier, l'immigration a persisté sous une forme clandestine, notamment en Allemagne (Turquie), en Espagne (Maroc) et en France (Algérie). La lutte contre l'immigration clandestine est rendue plus délicate depuis la mise en place de l'espace Schengen puisque les contrôles aux frontières intra-Schengen ont quasiment disparu. Aussi, l'Europe a tout intérêt à prendre en considération le développement politique, économique et social pour parvenir à mieux maîtriser les flux migratoires.

### 3.2.3 - Une logique économique

Enfin, il ne faut pas sous estimer le facteur économique dans la détermination des intérêts de l'Europe à s'investir dans un partenariat poussé. Le monde Sud et Est méditerranéen représentera en 2025 un marché gigantesque de 360 millions de personnes dont l'équipement est aujourd'hui extrêmement faible. Si l'Union Européenne est un acteur prépondérant au Maghreb et en Turquie, sa position est nettement en retrait au Proche Orient, notamment en Egypte et en Israël. La création d'une dynamique régionale Nord/Sud et surtout Sud/Sud lui permettrait de s'affirmer plus facilement dans cette région hautement stratégique.

DEUXIEME PARTIE :  
LE PARTENARIAT  
EURO-MEDITERRANEEN

## 1- HISTORIQUE DES RELATIONS

### 1.1 - Généralités

Les relations entre les deux rives de la Méditerranée ne datent évidemment pas d'aujourd'hui. Depuis des millénaires, le bassin méditerranéen a été une zone de confrontations mais aussi d'échanges économiques et culturels. Des Phéniciens à l'Egypte des Pharaons sans oublier Carthage, Athènes et la Rome antique, le monde que nous connaissons aujourd'hui s'est largement construit autour de la " Mare Nostrum ".

Néanmoins, nous insisterons sur l'histoire contemporaine des relations entre l'Europe et les rives Sud et Est de la Méditerranée.

### 1.2 - Du premier choc pétrolier à la fin de la guerre froide

En 1973, à la suite du premier choc pétrolier, la nécessité d'une politique méditerranéenne s'impose à l'Europe pour faire de la méditerranée un "lac de paix". Des accords de coopération entre la Communauté Economique Européenne de l'époque (CEE) et les pays du Maghreb sont signés dès 1976 puis avec ceux du Machrek, la Yougoslavie, Malte, la Turquie et Chypre.

Ceux ci incluent un traitement discriminatoire préférentiel pour le commerce : Accès presque libre au marché européen sans réciprocité. La flambée du prix du pétrole et le fait que les économies des pays méditerranéens ne concurrençaient que très peu celles des pays de la Communauté de l'époque (Europe des 9) expliquent ce caractère avantageux des premiers accords.

Par ailleurs, des aides non remboursables et des prêts à taux bonifiés (dons, prises de participation, et taux réduits) sont accordés par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour des projets relatifs à l'agroalimentaire, l'industrie, l'énergie, le tourisme, l'urbanisation et l'eau.

#### **• Un bilan extrêmement décevant**

Cependant, le dialogue euro-méditerranéen va bloquer rapidement pour des raisons multiples.

Tout d'abord, les années soixante dix représentent une période fortement troublée pour la région où les intérêts sécuritaires priment largement sur les éventuels intérêts commerciaux proposés par la CEE.

En 1973, le conflit Israélo-Arabe est à son paroxysme avec la guerre du Yom Kippour où l'Etat Hébreu n'a dû sa survie qu'à la hardiesse de quelques généraux mais aussi au soutien matériel massif des Etats Unis d'Amérique. Au Maghreb, l'affaire du Sahara occidental empoisonne non seulement les relations entre le Maroc, l'Algérie et la Libye mais implique aussi largement la France (attaques aériennes d'appareils français contre des colonnes du Front Polisario avec notamment la perte d'un avion Jaguar). Enfin, les tensions entre la Grèce et la Turquie sont multiples et l'intervention militaire turque dans le nord de chypre en 1974 amène les Nations Unies à déployer des forces d'interposition dans l'île.

Par ailleurs, la période est encore fortement marquée par la bipolarité du monde de la guerre froide. Outre les ressources pétrolières, les pays méditerranéens vivent largement des aides octroyées par les deux grands auxquelles il ne faut pas oublier celles issues des pétromonarchies au nom de la redistribution panarabe des richesses.

Enfin, le ralentissement de la croissance européenne depuis le milieu des années soixante dix et l'élargissement de la CEE à des pays méditerranéens aux économies concurrentielles (Espagne, Portugal, Grèce) vont peu à peu éroder les préférences commerciales pour les pays Sud et Est méditerranéens.

Au bilan, la politique européenne envers le monde méditerranéen fut marginale durant les vingt années qui ont séparé le premier choc pétrolier de la fin de la guerre froide comme en témoigne l'insignifiance de la contribution financière européenne au développement économique du bassin : Seuls 3% du total reçu par les pays riverains entre 1979 et 1987 proviennent de l'Europe contre 28% pour l'OPAEP (Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole) et 31% pour les Etats Unis d'Amérique.

## 2 – LE PROCESSUS DE BARCELONE

A la suite de l'effondrement de l'empire soviétique, et face au constat d'échec de sa politique méditerranéenne, l'Union Européenne décide en 1992 de donner une nouvelle impulsion à cette dernière.

Deux raisons majeures permettent d'expliquer cette nouvelle volonté. D'une part, les premières crises régionales directement liées aux changements géostratégiques apparaissent au grand jour (crise identitaire des Balkans et guerre civile en Algérie) alors même que l'engagement américain en Europe semble moins sûr, d'autre part l'ouverture des négociations entre Israéliens et Palestiniens laissent entrevoir des possibilités nouvelles de coopérations au Proche Orient (accords d'Oslo).

Les conseils européens de Lisbonne (1992), de Corfou et d'Essen (1994) vont dans ce sens mais c'est en 1995, à Barcelone, que les bases d'un nouveau partenariat sont élaborées entre l'Union Européenne et douze pays Sud et Est Méditerranéens.

## 2.1 – Le partenariat proposé : Un projet qui se veut global

Le processus initialisé à Barcelone en 1995 est un projet global qui ne se cantonne pas à la dimension commerciale, mais qui intègre aussi les dimensions politiques, sociales et culturelles. En effet, les analyses du développement économique montrent que la construction d'un Etat de droit, d'une économie libérale soumise à la concurrence, la participation active de la société civile et le renforcement des institutions politiques sont des conditions nécessaires à la mise en place de mécanismes de marchés entraînant un processus de croissance.

Bien qu'ayant pour vocation de créer une dynamique régionale, sa mise en œuvre s'effectue dans le cadre d'accords entre l'Union Européenne et chaque partenaire méditerranéen. Ce processus peut s'étaler sur 12 ans à partir de la date de la signature de l'accord, cette durée étant le délai maximal accordé par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) pour la création des différents ensembles régionaux.

### 2.1.1 - L'affirmation des dimensions politiques et socioculturelles

Les accords comportent des clauses conditionnelles d'attribution de l'aide relatives au respect des droits de l'homme et des principes démocratiques dont la violation peut entraîner la suspension de l'accord. Ainsi, des coopérations diverses sont requises dans le domaine de la pression migratoire, du blanchiment d'argent et de la lutte contre la drogue. Par ailleurs, une charte euro-méditerranéenne de paix et de stabilité est en cours d'élaboration mais n'a toujours pas été adoptée.

De même, des clauses sociales et culturelles sont clairement stipulées notamment s'agissant du régime relatif aux travailleurs, au droit à l'éducation et à la formation, à la condition de la femme, etc...

### 2.1.2 - Libre échange exempt de droits de douanes et de quotas

Lors de la conférence, l'Union annonça sa volonté de modifier sa politique commerciale à l'égard de la région méditerranéenne et proposa la création d'une zone de libre échange de part et d'autre de la Méditerranée, exempte de droits de douanes et de quotas.

Il est à noter, ce qui n'est pas sans conséquence, que cette libéralisation ne concerne dans un premier temps que les produits industriels et non les services ou les produits agricoles. Une clause d'évolution prévoit néanmoins que des négociations visant à inclure les produits agricoles doivent débiter à partir du premier janvier 2000.

En ce qui concerne les choix de politiques économiques, les accords réaffirment le principe de libre concurrence et de libéralisation progressive des marchés publics.

Cet accord de libre échange concerne essentiellement 8 des 12 partenaires méditerranéens, dans la mesure où 4 d'entre eux sont d'ores et déjà soit en union douanière (Turquie, Chypre, Malte), soit en libre échange (Israël).

Cette évolution de la politique commerciale de l'Union traduit un changement de conception en soumettant les échanges aux impératifs du marché et en dynamisant les réformes économiques du pays et, par là même, les institutions et le système politique de pays au passé dirigiste.

### 2.1.3 - Une aide économique rendue conditionnelle

L'aide financière est rendue conditionnelle aux respects des accords, à l'avancée des réformes économiques et sociales, ainsi qu'au respect des droits de l'homme. De même, elle n'est pas allouée par pays mais par projets destinés à soutenir la modernisation de l'économie, la mise à niveau des infrastructures et à promouvoir les secteurs favorisant le libre échange.

S'agissant du domaine social et culturel, la coopération doit s'axer sur l'éducation et la formation, le régime relatif aux travailleurs (conditions de travail, rémunérations, dialogue social) et les coopérations diverses (réduction de la pression migratoire, réinsertion des rapatriés, blanchiment d'argent, drogue,...).

### 2.2 - Le cadre institutionnel multilatéral

Le réel objectif de ce partenariat est de créer une dynamique économique régionale dans un espace solidaire et sécurisé. Le processus initialisé à Barcelone prévoit donc un dispositif institutionnel à 27 pays (15 de l'UE et 12 partenaires méditerranéens) permettant un dialogue multilatéral.

Ainsi, une réunion des ministres des affaires étrangères a lieu à échéance régulière (tous les deux ans en moyenne). Surtout, un comité euro-méditerranéen se réunit deux fois par semestre et assure le suivi de la déclaration de Barcelone. Composé de représentants des pays européens, des pays méditerranéens et de la commission européenne, il lance des initiatives régionales et veille à la cohérence des programmes et projets régionaux. De même, il assure la préparation des réunions ministérielles.

### 2.3 - Dialogue bilatéral

Toutefois, les accords bilatéraux d'association, négociés entre l'UE et chaque partenaire, restent essentiels et organisent la base contractuelle entre les deux entités.

Ces accords permettent d'harmoniser les accords antérieurs qui pouvaient exister entre les pays méditerranéens et les différents membres de l'UE. De plus, ils doivent étendre le champ de la coopération non seulement aux échanges commerciaux et financiers mais aussi à la coopération institutionnelle, au dialogue politique, social et culturel.

Des réunions régulières sont organisées à deux niveaux : Le conseil d'association réunit une fois par an les ministres des affaires étrangères des 15 et du pays partenaire. Il est doté d'un pouvoir de décision. Aux niveaux de hauts fonctionnaires, un comité d'association est chargé du suivi de l'accord et prépare les travaux du conseil.

### 2.4 - Les aides financières

Dans le cadre du partenariat, l'UE propose une assistance financière afin d'assumer une partie des coûts de l'ouverture des économies et des réformes d'accompagnement. Cette assistance revêt deux formes différentes : Les fonds MEDA et les prêts de la BEI.

#### 2.4.1 - Les fonds MEDA : Des aides communautaires non remboursables

Les fonds MEDA sont des aides non remboursables qui viennent en appui d'investissements réalisés par le pays récipiendaire. Il s'agit de fonds budgétaires de l'UE visant à financer tout type de projets pourvu qu'il soit de nature "transition économique", sociale et culturelle. L'attribution est fondé sur la compétition des projets et est réalisée par la commission européenne (comité MED, crée à cet effet). Ce financement est soumis à des clauses économiques et politiques. Les fonds MEDA ont représenté une ligne budgétaire de 4,6 Milliards d'Euros pour la période 1995-1999.

#### 2.4.2 - Les prêts BEI : Des prêts bonifiés

Pour compléter ce dispositif, la BEI (Banque Européenne d'Investissement) met en œuvre sur fonds propres des prêts bonifiés (dons, prises de participation, et taux réduits). Davantage axés sur des dépenses d'infrastructures, ils ont représenté 2,3 milliards d'euros entre début 1998 et fin 2000.

## TROISIEME PARTIE :

### LE BILAN

#### 1 – NEGOCIATIONS ET RATIFICATIONS

Outre les difficultés rencontrées lors de certaines négociations, les accords d'association, une fois signés, doivent être ratifiés par les parlements des Etats membres de l'UE et du pays partenaire. Ce processus est plus ou moins long et l'état des négociations et des ratifications en cours témoignent d'un engouement variable selon les partenaires potentiels. Le tableau qui suit récapitule l'avancement du partenariat euro-méditerranéen.

Turquie	Union douanière en vigueur depuis 1996.
Chypre	Union douanière depuis 1998.
Malte	Union douanière depuis 1977.
Israël	Libre échange depuis 1988.
Tunisie	Accord entré en vigueur en 1998.
Maroc	Accord d'association entré en vigueur en 2000
Jordanie	Accord signé en 1997, mais non entré en vigueur pour cause de non ratification
Egypte	Accord non encore signé
Algérie	Accord non encore signé
Liban	Accord non encore signé
Syrie	Accord non encore signé
Autorité Palestinienne	Accord intérimaire signé en 1997.

Nous constatons que mis à part les pays qui avaient déjà des accords antérieurs avec l'Europe, seuls les partenariats avec le Maroc, la Tunisie et l'Autorité Palestinienne sont d'ores et déjà effectifs. Notons également que les négociations avec les pays Arabes du Machrek et du Proche Orient sont au point mort pour des raisons que nous évoquerons plus loin.

#### 2 – LES AVANCEES

##### 2.1 – Une assistance financière augmentée

Tout d'abord, avec près de 7 milliards d'euros sur 4 ans, l'assistance financière a connu une augmentation significative comparée aux 4,9 milliards consacrés durant la période 92/96. Il faut toutefois relativiser le niveau de cette aide en soulignant que les contributions des pétro-monarchies de la péninsule Arabique et des Etats Unis restent nettement supérieures.

## 2.2 – Une aide économique mieux ciblée

### 2.2.1 - Au niveau de la nature des projets

Par ailleurs, ces financements ont essentiellement bénéficié à des projets de type « transition économique ». Les besoins en termes d'infrastructure, de transports, de réseaux énergétiques, d'assainissement de l'eau ont fait l'objet de projets gérés de manière efficace.

### 2.2.2 - Au niveau des pays bénéficiaires

La destination des fonds attribués atteste du respect des principes adoptés à Barcelone et relatifs aux conditions d'attribution de l'aide. Il n'est donc pas étonnant que le Maroc, la Tunisie et l'Égypte qui ont réellement entamé un processus de libéralisation de la société représentent les trois pays les plus absorbateurs de l'aide financière (51 % de l'aide à eux trois), alors que la Syrie ou l'Algérie peu enclins aux réformes n'ont obtenu respectivement que 3 et 5 % (hors secteur de l'énergie).

Toutefois, il y a pourtant des exceptions politiques flagrantes qui sont liées au processus de paix au Proche Orient. La Jordanie et l'Autorité Palestinienne sont de grands bénéficiaires de l'aide communautaire lorsqu'on rapporte celle-ci au nombre d'habitants (53 et 36 euros par habitants comparés aux 23 euros par Marocain et 11 euros par Égyptien), alors que ces pays ne sont pas les plus prompts à engager les réformes libérales ou à améliorer la gestion des fonds.

## 3 – UN PROCESSUS QUI VEGETE NEANMOINS

Le processus peine néanmoins à créer une réelle dynamique régionale. Rassemblant 27 pays, il souffre de ce format qui répond au soucis de maintenir une vision globale mais qui impose une concertation à des partenaires désunis ayant des intérêts divergents. A cette diversité intrinsèque s'ajoutent les complexités et contradictions européennes ainsi que les blocages émanant des partenaires méditerranéens.

### 3.1 – Complexités et contradictions européennes

#### 3.1.1 – Dysfonctionnements institutionnels

Les dysfonctionnements décrits dans l'organisation mise en place au sein de l'Union Européenne sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, les mécanismes d'évaluation, d'attribution et de suivi des programmes sont complexes, lourds et donc peu efficaces. Par ailleurs, ceux-ci manquent de coordination ce dont pâtit cruellement la cohérence de la politique communautaire. Enfin, le mode de gestion, trop centralisé, n'est pas adapté à la réalité du tissu économique de la plupart des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

- **Des mécanismes complexes**

La lenteur des mécanismes d'attribution et de distribution des fonds est un reproche souvent adressé à la commission européenne. L'absence de compétences techniques, la multiplication des lignes budgétaires gérées par des directions différentes, l'absence de structures permanentes qui nuisent au suivi et à la cohérence des dossiers, sont largement mis en cause. Les projets, élaborés essentiellement par la commission, sur proposition des Etats membres et bénéficiaires, sont acceptés par le conseil européen avant d'être mis en œuvre par la commission.

- **Un manque de coordination et de fil directeur**

Par ailleurs, l'organisation mise en place au sein de l'Union Européenne se caractérise par une multiplication des organes concernés par l'attribution et le suivi des aides octroyées. Ainsi, une direction spécifique à la Méditerranée a été créée et s'occupe non seulement de la programmation des aides mais aussi de l'exécution des projets bilatéraux ou régionaux. Mais certains départements sectoriels s'occupent aussi de projets régionaux transverses comme c'est le cas pour le domaine de l'environnement.

En conséquence, l'aide communautaire pêche par son absence de continuité et son manque de cohérence dans la définition de sa politique et de ses objectifs, d'autant plus que l'organisation de l'UE en trois piliers, dont un seul dépend exclusivement de la communauté (économique et financier), se prête mal à la gestion des trois volets du processus de Barcelone car les aspects politiques, sociaux et culturels restent de compétences intergouvernementales.

- **Une gestion centralisée peu adaptée au tissu économique local**

De plus, la gestion centralisée de l'aide communautaire favorise l'investissement massif vers des macro projets d'infrastructure, de transport, de réseaux énergétiques ou encore à caractère environnemental qui ne correspondent pas à la réalité du tissu local. Outre le fait que ces grands programmes profitent davantage aux entreprises européennes qu'aux sociétés locales, il convient d'insister sur la réalité du tissu industriel des pays du Sud et de l'Est méditerranéen. Mis à part le cas d'Israël et dans une moindre mesure de la Turquie, l'économie de ces pays reste encore centrée sur des petites et moyennes entreprises proches de l'artisanat. Pour se développer et in fine créer des emplois, celles ci ont besoin de financer de petits projets que le mode de fonctionnement centralisé et macroscopique des directions de la Commission européenne est incapable de gérer et de suivre.

### 3.1.2 - Contradictions

Mais au delà des dysfonctionnements institutionnels explicables par la jeunesse du processus et pour lesquels des améliorations rapides peuvent être mises en œuvre, l'attitude de l'Union Européenne vis à vis du partenariat euro-méditerranéen pêche par de graves contradictions entre la volonté affichée et la réalité de son engagement.

Les contradictions européennes sont de trois ordres. Tout d'abord, des incohérences entre l'esprit de Barcelone et la réalité du partenariat laisse planer des doutes sur la sincérité de la démarche initialisée. Par ailleurs, l'Europe, confrontée à de grands enjeux majeurs, ne semblent pas fortement mobilisée par la cause méditerranéenne. Enfin, la réalité des engagements financiers est nettement en deçà des prévisions annoncées du fait d'évènements conjoncturels mais aussi du climat d'instabilité sociale et politique qui freine les investissements publics et surtout privés.

#### • **Une démarche européenne essentiellement mercantile**

La réalité de l'engagement européen dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen laissent parfois penser que l'Europe est plus soucieuse d'accroître ses parts de marchés que de réellement œuvrer à la construction d'un bloc régional solidaire et dynamique.

A ce titre, les pays récipiendaires protestent, souvent à juste titre, que l'attribution des fonds profite essentiellement aux entreprises européennes. Les projets retenus représentent souvent de grands travaux (infrastructure, environnement,...) au regard desquels les entreprises européennes restent souvent sans réels concurrents locaux.

Par ailleurs, le maintien de quotas, notamment agricoles, est d'autant plus mal compris par les partenaires méditerranéens que l'Europe, déjà excédentaire, a tout à gagner à accroître le libre échange. En effet, les produits agricoles (ainsi que le secteur de la pêche) restent soumis au contingentement (quotas par produits) et à certaines barrières douanières conformes à la Politique Agricole Commune (PAC). Il en résulte une compétition difficile entre les deux rives de la méditerranée.

#### • **Une Europe confrontée à d'autres enjeux**

Durant la dernière décennie, de nombreux enjeux ont monopolisé l'attention des Etats européens. Crise dans les Balkans, passage à l'Euro, réforme des institutions et élargissement à l'Est ont contribué à considérer le sort du partenariat euro-méditerranéen comme largement secondaire.

On constate donc une faible mobilisation en faveur de la Méditerranée de la part des Etats membres, d'autant plus que l'ambition du partenariat est une problématique à long terme (horizon 2010), contrairement à l'élargissement à l'Est dont les premières adhésions pourraient avoir lieu à l'horizon 2002/2003.

#### • **La faiblesse des montants réellement versés**

Au delà des chiffres prometteurs de l'aide affiché, la faiblesse des montants effectivement versés décrédibilise l'engagement européen dans la région. A peine plus d'un quart des fonds MEDA prévus ont été réellement engagés entre 1995 et 1997 (27%). Quant aux prêts BEI, ils ne sont guère plus efficacement pourvus (32%). En effet, les contraintes financières pèsent sur les politiques budgétaires des Etats de l'Union (Critères de convergence, pacte de stabilité).

Ceux ci ont été assez réticents à augmenter le montant des aides extérieures dans une période de faible croissance économique. D'ailleurs, si les prêts BEI ont été reconduits pour la période 2000/2006, la négociation sur les fonds MEDA s'est avérée plus difficile en partie en raison du coût de la reconstruction des Balkans (la contribution européenne à celle-ci a été estimée à 5,5 millions d'Euros pour la période 2000/2006). Notons toutefois, que l'enveloppe allouée pour les fonds MEDA a finalement été fixée à 5,35 milliards d'Euros pour cette période.

### 3.2 – Les blocages issus des pays partenaires

Comme nous avons pu le constater dans le tableau récapitulatif de l'état d'avancement des négociations et ratifications, des blocages freinent le processus de Barcelone et nombre d'entre eux proviennent des pays partenaires.

Tout d'abord, il convient d'insister de nouveau sur le caractère hétérogène et conflictuel des rives Sud et Est de la Méditerranée qui empêche de créer une réelle dynamique régionale. Par ailleurs, certains pays témoignent d'un faible enthousiasme envers un tel partenariat, notamment du fait que celui ci impose un changement profond de la société et qu'il induit des risques économiques et budgétaires à court terme. Enfin, l'économie de nombre de nos futurs partenaires n'est pas prête et n'attire pas les investissements privés nationaux et étrangers.

#### 3.2.1 – Une zone hétérogène et conflictuelle

Le processus de Barcelone éprouve du mal à créer une dynamique régionale. L'Europe, politiquement homogène et économiquement intégrée, fait face à une rive sud et est de la Méditerranée qui s'illustre par d'énormes écarts de niveaux de vie qui sont aussi la traduction de grandes rivalités régionales. Nous avons vu la grande diversité de la rive sud et est de la Méditerranée. Celle ci nuit à la globalité du projet euro méditerranéen. Chaque pays réclame un traitement de faveur pour un ancrage fort à l'Europe et refuse de diluer une relation bilatérale dans un processus d'intégration régionale, surtout dans sa dimension sud-sud. Ces pays n'ayant pas réglé de graves différends territoriaux adoptent une position essentiellement défensive et peu constructive.

Le conflit gréco-turc a entravé la mise en place du partenariat. Athènes a ainsi bloqué l'attribution de l'ensemble des fonds MEDA pendant plus de six mois, refusant qu'Ankara en bénéficie. Si la Grèce n'a pu durablement bloquer la politique économique et financière qui est du ressort de la communauté, elle peut continuer d'entraver les décisions relatives aux volets sécuritaires et culturels qui, eux, restent du domaine intergouvernemental.

Le conflit israélo-arabe a également perturbé la mise en place du processus de Barcelone au rythme des soubresauts du processus de paix. Tel Aviv, refuse de reconnaître la validité juridique de l'accord intérimaire signé entre l'UE et l'Autorité Palestinienne, estimant que les zones sous autorité de l'OLP font partie de son territoire douanier.

D'un autre côté, les pays arabes paralysent toute avancée politique du processus de Barcelone relative au volet de stabilité régionale tant qu'un règlement au conflit israélo-palestinien n'est pas trouvé. C'est ainsi que l'adoption de la charte euro-méditerranéenne de paix et de stabilité qui devait être adoptée à Marseille lors de la conférence « Barcelone V » a été reportée à une date ultérieure.

### 3.2.2 – Un faible enthousiasme des pays méditerranéens

#### • Des choix politiques, économiques et sociaux douloureux

Les ajustements structurels nécessaires impliquent un processus de privatisation qui est loin de faire l'objet d'un consensus dans les sociétés considérées, car la position de l'Etat en serait diminuée. En effet, au delà des simples réformes économiques, le processus de privatisation remet en question le modèle de société qui s'est imposé au lendemain de l'indépendance. Les thèmes évoqués par le processus de Barcelone, comme les valeurs démocratiques, les droits de l'homme, la privatisation de l'économie, le libre échange bousculent les traditions séculaires de ces sociétés (condition féminine, droit à l'éducation, libertés, rôle omniprésent de l'Etat,...)

Par ailleurs, ce processus de privatisations se heurte à d'importantes résistances de la part des administrations omniprésentes et fortement corrompues. Aussi, les éventuels investisseurs européens hésitent à engager des montants conséquents vers des milieux considérés comme trop opaques. En effet, de nombreux Etats Sud et Est méditerranéens ont tendance à contourner les critères imposés par le processus de Barcelone, ou préfèrent renoncer aux aides européennes plutôt qu'à s'y astreindre (cas de la Syrie et de l'Algérie). Ainsi et à titre d'exemple, les retards dans les privatisations ont entraîné l'annulation de nombreux crédits européens vers l'Algérie alors que les projets avaient été initialement avalisés.

C'est pourquoi, à l'exception d'Israël et d'une moindre mesure de la Turquie, ce processus économique reste soit à mettre en place (Algérie, Syrie) soit à approfondir (Maroc, Tunisie, Egypte, Jordanie) dans les principaux pays potentiellement partenaires.

#### • **Des craintes économiques et budgétaires à court termes**

Les gouvernements des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée redoutent un accroissement du déficit de la balance commerciale. En effet, la disparition des restrictions tarifaires aura, à court terme, des effets sur le déficit commercial et les recettes fiscales. Les effets en terme de commerce ne peuvent être, dans un premier temps, que relatifs. Certes, la baisse des prix des biens en provenance de l'Union Européenne devrait améliorer la compétitivité et donc stimuler les exportations, mais une augmentation des importations s'ensuivra mécaniquement dans les économies Sud et Est méditerranéennes. Dans un premier temps la part de cet accroissement sera plus importante que celle des gains de productivité pour les productions locales. Ainsi, le déficit commercial de la Turquie vis à vis de l'Union Européenne s'est accru depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'union douanière, la valeur des importations passant de 17 à 24 milliards de dollars de 1995 à 1997 pour des exportations progressant seulement dans la même période de 12 vers 13 milliards de dollars.

Le déficit commercial à l'égard de l'Europe est donc amené à s'accroître dans un premier temps ce qui pose un dilemme politique aux dirigeants des pays méditerranéens. En effet, un déficit commercial induit une pression à la baisse de la monnaie ce qui est néfaste au remboursement de la dette dont les services obèrent la politique budgétaire de bon nombre de ces états.

D'un point de vue strictement budgétaire, le démantèlement tarifaire se répercutera directement sur les budgets des Etats d'autant plus que les tarifs douaniers constituent une part importante des recettes fiscales, dans des pays où l'impôt est généralement mal collecté. Les négociations avec le Liban butent sur cette question pour ce pays où la totalité des recettes douanières représente 46% des recettes de l'Etat. De même, l'Algérie réclame des compensations financières qui restent contraires à l'esprit du partenariat en confortant ces pays dans un comportement assisté. Dans le cas de la Tunisie, et s'agissant uniquement du commerce avec l'Union, cette perte est estimée à 15% des recettes, et peut s'élever à hauteur de 28 % dans d'autres pays comme le montre le tableau ci dessous (source FMI)

Pays	Algérie	Egypte	Israël	Jordanie	Liban	Libye	Maroc	Syrie	Tunisie
Part des recettes douanières liées aux échanges avec l'UE dans le budget de l'Etat	19 %	8%	0.7%	12%	28%	NA	10%	7%	15%

Comme il est difficile pour ces Etats d'accroître une dette généralement importante, c'est donc sur une augmentation des impôts que pourrait reposer la compensation de ces pertes de revenus, ce que ne souhaitent pas faire les gouvernements compte tenu des faibles revenus moyens dans ces pays.

### 3.2.3 – Une économie qui n'est pas encore prête

- **Une capacité d'absorption des fonds quasiment saturée**

Malgré la faiblesse des fonds européens réellement engagés, la BEI estime que la capacité de ces économies à absorber les fonds est proche de la saturation.

La lenteur et l'opacité des administrations locales, la faiblesse du secteur privé et le problème de la corruption entraînent une incapacité à dépenser les crédits alloués d'autant plus que le mode de gestion de l'aide européenne a changé et impose aux pays de la zone de faire des choix politiques, économiques et sociaux qui sont loin de faire l'unanimité.

Ceci est d'autant plus flagrant quand on examine la coopération régionale qui reste insuffisante : La part relative des projets régionaux ne représente en 1999, que 14% des fonds engagés, le reste étant consacré aux programmes nationaux. Outre la difficulté de gérer des projets lors des réunions interministérielles à 27 pays, cette situation tient aussi aux énormes rivalités intra-régionales qui rendent difficile la coopération Sud/Sud.

### • Un investissement privé déficient

Quelle que soit leur importance, les aides publiques issues de la communauté européenne ne peuvent pas satisfaire l'ensemble des besoins de financement. Or, les pays Sud et Est méditerranéens connaissent un faible taux d'investissement privé qu'il soit national ou en provenance de l'étranger (exceptions faites, encore une fois d'Israël et peu ou prou de la Turquie).

#### 3 Un faible secteur national privé

Nous ne reviendrons que brièvement sur cet état de fait qui s'explique par un choix économique désastreux fondé sur une économie rentière, où l'Etat est un agent économique incontournable qui a sclérosé un secteur privé dans le clientélisme politique. Aussi, les investissements privés nationaux restent faibles.

#### 3 Peu d'investissements directs étrangers (IDE)

A l'exception du secteur des hydrocarbures, les investissements étrangers restent faibles au regard d'autres régions en voie de développement, comme le montre le tableau suivant.

Zones PVD	Asie de l'est	Amérique latine	PECO	Pays Méditerranéens
% IDE/PNB (Flux cumulés 91-98/PNB 98)	20 %	13 %	8 %	5%

(Source Banque Mondiale)

De nombreuses raisons expliquent cette frilosité :

- Sentiment d'insécurité (Intifada, guerre civile, terrorisme,...)
- Faibles avantages en terme de coût de production (coût de la main d'œuvre, coût des services,...)
- Main d'œuvre peu et mal qualifiée (exception d'Israël, Chypre,...)
- Faible marché intérieur (faible consommation interne)
- Risques financiers dus à l'opacité du système bancaire, aux politiques monétaires contraignantes en raison du poids du service de la dette,...

QUATRIEME PARTIE : LES PERSPECTIVES
--

## 1 – UN ENVIRONNEMENT EVOLUTIF

### 1.1 - La régionalisation est rendue nécessaire par la globalisation du commerce mondial

Les difficultés actuelles des négociations relatives à la mondialisation du commerce mondial montrent qu'en fait régionalisme et multilatéralisme économique représenté par l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) sont plus complémentaires qu'antinomiques, le premier étant considéré comme un préalable au second.

En effet, le cadre multilatéral a aujourd'hui du mal à convaincre des bienfaits de la libéralisation. Le nombre des parties s'est considérablement accrue depuis l' « Uruguay Round » et les négociations sont rendues plus difficiles, comme en témoigne l'échec de la conférence de Seattle.

De ce fait, les négociations dans un cadre régional plus restreint peuvent être plus aisées pour obtenir un consensus surtout dans les domaines sociaux qui touchent davantage aux choix de sociétés. Ainsi, les unions régionales sont souvent plus profondes et mieux régulées qu'une simple globalisation dont elles constituent un accélérateur.

C'est pourquoi, les représentants de l'Organisation Mondiale du Commerce, sous l'impulsion des principales puissances économiques, favorisent l'émergence d'entités régionales regroupées autour de grands pays industrialisés. Ceci explique les vagues de régionalisations comme l'ALENA (Accord de Libre Echange Nord Américain), MERCOSUR (MERCado COMun del SUR), l'ANASE (Association des Nations de l'Asie du Sud Est, ASEAN) ou l'Union Européenne, même si cette dernière a une vocation supérieure à la simple dimension mercantile.

Ainsi, nous pouvons présupposer que le partenariat euro-méditerranéen s'inscrit dans la dynamique multilatérale de la mondialisation du commerce international.

### 1.2 – Les facteurs d'évolutions en Europe

#### 1.2.1 – Croissance, vieillissement et immigration

Le processus de Barcelone a été engagé dans les années 90, période qui correspondait à un rythme d'activité économique très ralenti avec des politiques budgétaires restrictives pour assurer le respect des critères de convergence en vue de la mise en place de la monnaie unique (maîtrise des dépenses publiques nécessaire à la stabilité de l'Euro, et in fine, à l'instauration d'un climat économique de confiance). Cette période fut caractérisée en Europe, et notamment en Allemagne et en France, par un climat de morosité et de montée du chômage.

Depuis, l'Europe a retrouvé une activité économique plus vigoureuse et créatrice d'emplois. Parallèlement au retour de la croissance, l'évolution démographique des nations européennes tend au vieillissement, ce qui implique une baisse tendancielle du nombre d'actifs. En conséquence, des pénuries de main d'œuvre sont à prévoir dans l'avenir comme le laisse présager la situation actuelle dans certains secteurs (bâtiment, métallurgie, artisanat, informatique). De même, la baisse du nombre d'actifs et l'augmentation du nombre des retraités posent le problème du financement des retraites. La concomitance de ces deux phénomènes pourrait amener les pays européens à revoir leur position en matière de politique d'immigration, sujet qui reste aujourd'hui une des entraves au bon fonctionnement du processus de Barcelone.

### 1.2.2 – Ancrage monétaire et Euro

L'introduction de la monnaie unique au sein de la « zone Euro », peut constituer un facteur notable d'intégration commerciale et financière des économies des pays du Sud et de l'Est méditerranéen en favorisant leur accès aux capitaux internationaux.

En effet, l'adoption de la monnaie unique va entraîner une baisse des coûts de transaction au sein de la zone Euro. La monnaie unique élimine les risques de change intra européen et cet avantage devrait aussi bénéficier aux économies des pays du Sud et de l'Est méditerranéen qui sont appelées à commercer davantage avec un grand marché à une seule monnaie qu'avec plusieurs marchés aux monnaies différentes. Ceci est d'autant plus vrai qu'ils devraient bénéficier d'une hausse de la demande européenne liée à la croissance, à la réduction des coûts unitaires et à la baisse des taux d'intérêts qui favorisent la consommation.

Enfin, l'apparition de l'Euro peut à terme entraîner une modification dans la politique de change des pays méditerranéens. En effet, si l'Euro ne pourra pas concurrencer le dollar en tant que monnaie de référence tant que les Etats Unis seront la seule super puissance, il pourrait néanmoins devenir l'ancre naturelle pour la plupart des monnaies des pays du Sud et de l'Est méditerranéen. Cet ancrage contribuerait à la convergence des politiques monétaires de ces pays et par là même devenir un facteur d'intégration régionale.

## 1.3 – Espérances au Sud

### 1.3.1 - Des transitions politiques et économiques en cours

D'une manière générale, on assiste à des changements politiques notables liés à l'accession au pouvoir de générations plus jeunes n'ayant que peu connu les périodes d'indépendances et plus sensibles aux valeurs politiques occidentales, dont ils empruntent peu ou prou les idées et les revendications de modernité.

Nous pouvons noter que les transitions monarchiques en Jordanie et surtout au Maroc se sont traduites par un vent de réformes politiques et économiques. Cette ouverture libérale donne une marge de manœuvre plus large au processus de réformes visant à l'instauration d'un secteur privé plus indépendant de l'Etat-entrepreneur et d'une société civile plus dynamique.

S'il convient de modérer cet enthousiasme en reconnaissant que la portée de ces réformes structurelles, aussi bien politiques qu'économiques, reste relative dans bien des pays, il n'en reste pas moins vrai que ces dernières constituent des tendances lourdes de l'évolution de ces nations, notamment le Maroc, la Jordanie, la Turquie, voire l'Égypte. Aussi, à travers ces évolutions politiques et économiques, on peut espérer voir émerger des acteurs du changement sur lesquels la politique européenne pourra s'appuyer dans l'avenir.

### 1.3.2 - Le rôle moteur de la Turquie dans la Région

Membre associé de l'UEO (Union de l'Europe Occidentale), membre de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), du Conseil de l'Europe et de l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Economique), la Turquie est aujourd'hui officiellement reconnue candidate à l'entrée dans l'Union Européenne. Ayant une position intermédiaire entre l'Europe et le monde arabe avec qui elle partage les convictions religieuses, elle peut devenir le moteur de l'intégration régionale du pourtour méditerranéen, d'autant plus qu'elle entretient de bonnes relations avec Israël.

## 2 – LES AMELIORATIONS SOUHAITABLES

Au delà de ces raisons d'espérer à un réel démarrage pour le processus de Barcelone, il convient de se poser quelques questions pour être en mesure d'infléchir notre action visant à ancrer les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée à l'Union Européenne.

Tout d'abord, l'Union Européenne doit améliorer le fonctionnement actuel du partenariat en réduisant les dysfonctionnements émanant de sa responsabilité. Par ailleurs, elle doit s'attacher à surpasser certaines de ses contradictions, notamment celles liées au contingentement agricole.

### 2.1 – Une aide européenne plus efficace

#### 2.1.1 – Amortir le choc budgétaire initial

Malgré le retour apparemment durable de la croissance, de lourdes contraintes budgétaires pèsent sur l'ensemble des pays de l'Union Européenne et limitent ainsi leur marge de manœuvre financière. Ceci est d'autant plus vrai que les plus gros contributeurs à l'aide économique ne souhaitent pas augmenter leur part. En effet, l'Allemagne subit toujours budgétairement le poids de la réunification et la France peine à équilibrer ses budgets malgré une conjoncture économique favorable. Aussi, c'est plus dans l'amélioration de l'aide européenne qu'il faut compter que dans l'augmentation de celle-ci.

Pourtant, le choc budgétaire redouté par les pays Sud et Est méditerranéens, constitué par les baisses importantes des revenus fiscaux liées à la perte des droits de douane, nécessiterait une aide européenne massive sur un très court terme (4 à 5 ans). Ceci permettrait à certains pays de passer un cap difficile vers une libéralisation économique nécessaire sans mettre en cause dangereusement les équilibres politiques et sociaux.

## 2.1.2 - Délocaliser la gestion de l'aide

Le mode de gestion de l'aide européenne est fort centralisé au niveau de la Commission. Ce fonctionnement est souvent décrié car il favorise les macro projets au détriment des petits programmes dont ont besoin les petites et moyennes entreprises constituant la réalité du tissu économique privé dans la majorité des pays partenaires.

Ce mode de gestion semble avoir atteint ses limites ; d'une part les grands programmes ne sont pas extrêmement nombreux, mais il passe de facto par l'intermédiaire d'acteurs étatiques dont l'efficacité et l'éthique professionnelle rendent les investissements faiblement rentables. De ce double fait, les fonds européens destinés à l'aide sont loin d'être entièrement engagés.

Aussi, la délocalisation d'un certain volume d'aides et l'appui de sociétés civiles européennes voire de certaines ONG (Organisations Non Gouvernementales) semblent aujourd'hui requis car ceux-ci sont mieux à même d'associer les acteurs locaux sans passer directement par les autorités publiques. Certaines agences d'aide au développement bilatéral, allemandes et françaises ont acquis une réelle compétence en la matière et ont les moyens humains d'irriguer le tissu économique local plus efficacement que les directions de la commission.

Une telle délocalisation serait assurément favorable au financement de petits projets qui fait cruellement défaut dans une société privé faiblement développée.

Toutefois, un tel mode de gestion pose le problème du contrôle des fonds publics. Cependant, les directions de la Commission semblent plus à même de mettre en place des procédures de suivi des projets que de gérer la totalité de ceux-ci. Par ailleurs, le fait de déléguer une partie de la gestion des programmes d'aide, leur permettra de se concentrer sur la cohérence et le suivi de la politique communautaire en matière de partenariat entre l'Europe et le monde méditerranéen.

## 2.2 – Contingentement agricole

### 2.2.1 - Une exception mal vécue

Il est paradoxal de voir que depuis 1995 l'Union Européenne a conclu des accords de libre échange qui ne font plus état de l'exception agricole avec des zones comme l'Afrique du Sud, le Mexique et le marché régional Mercosur. Il paraît difficile dans ces conditions de ne pas renégocier les restrictions agricoles entre les deux rives de la Méditerranée, d'autant que cette exception est mal vécue par les pays partenaires.

### 2.2.2 - Pourtant peu de craintes à long terme pour l'UE

Pourtant ce blocage européen n'est que peu justifié sur le long terme. En effet, nous avons vu que sur les douze pays potentiellement partenaires, seul trois présentaient envers l'Europe une balance commerciale excédentaire dans le domaine agricole (Maroc, Israël, Turquie).

Or, dans le long terme, il est fort à parier que la suppression des barrières tarifaires ne fera qu'accentuer cette différence. En effet, les besoins européens dans le secteur des fruits et légumes ne va pas subir de très grandes évolutions du simple fait de la stagnation de nos populations. En revanche, les besoins méditerranéens en denrées de base comme les produits céréaliers et animaliers vont croître naturellement avec la population.

### 2.2.3 - Besoin d'une transition progressive

Il est cependant avéré qu'une libéralisation brutale des échanges agricoles serait déstabilisantes pour les agricultures méditerranéennes de certains pays de l'Union (Espagne, Portugal, Italie, Grèce). L'ouverture doit donc être progressive pour permettre à ces agricultures de se restructurer voire de se réorienter, comme l'Italie et l'Espagne ont d'ailleurs commencé à le faire (les productions animalières et laitières de l'Italie représentent maintenant deux tiers de la production agricole transalpine).

## 3 – LA REPOSE EST AVANT TOUT ENTRE LES MAINS DES PAYS PARTENAIRES

Malgré tout, sans une réelle volonté et un engagement plus ferme des pays Sud et Est méditerranéens, dont la crédibilité est essentielle pour les investisseurs, il ne sera pas possible de faire de cette zone un espace sécurisé, solidaire et économiquement prospère, car, dès lors, les aides européennes et l'association proposée ne pourront être qu'un pis aller ne réussissant qu'à colmater momentanément quelques brèches.

### 3.1 – Besoin de régler les problèmes politiques de base

Aucune dynamique régionale ne sera possible tant que subsisteront des contentieux aussi aigus que le conflit israélo-palestinien ou le problème kurde.

En effet, si les différends entre le Maroc, l'Algérie et la Libye sont quasiment devenus de l'histoire ancienne, si les tensions gréco-turques tendent à s'apaiser malgré le statut quo chypriote, le règlement des problèmes kurde et surtout palestinien est le préalable incontournable pour une sécurisation globale et durable de la région. Sans celui-ci, les investissements privés, notamment étrangers, indispensables au développement économique, continueront à fuir les marchés du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Or, l'Union Européenne n'a qu'un rôle mineur dans les négociations israélo-palestiniennes, comme en témoigne la place d'observateur de monsieur Javier Solana, haut commissaire pour la PESC (Politique Etrangère et de Sécurité Commune) lors des sommets égyptiens de Charm El Cheikh. L'aboutissement de ces négociations dépend essentiellement de la volonté des protagonistes et de celle du médiateur américain.

### 3.2 – Restructurer la société en profondeur

Par ailleurs, la plupart des pays partenaires doivent s'attacher à restructurer leur société en profondeur comme ont commencé à le faire la Turquie et plus récemment le Maroc voire la Jordanie.

Les réformes sont nombreuses et souvent déstabilisantes pour des nations où les traditions politiques, économiques, sociales, culturelles et religieuses sont autant de freins aux exigences actuelles de la mondialisation.

### 3.2.1 - Réformes politiques d'abord

Nous avons vu que l'Etat est un acteur omniprésent dans la vie économique de la plupart des pays méditerranéens et qu'il s'appuie, de surcroît, sur une administration peu efficace et souvent corrompue. Souvent peu enclin à privatiser l'activité économique, l'Etat entrepreneur se prive donc souvent d'une aide européenne qui reste soumise à des conditions économiques préalables, ce qui nuit in fine au développement régional et au partenariat euro-méditerranéen.

Le caractère démocratique d'un gouvernement est fortement lié à sa faculté d'instaurer et de réussir des réformes économiques favorables au développement. En revanche, un gouvernement autoritaire, s'appuyant sur une lourde administration et un faible secteur privé souvent sclérosé par le clientélisme politique, n'a que peu de chance d'imposer une réforme économique d'ampleur.

L'évolution vers la démocratie est avant tout du ressort des pays méditerranéens et de leurs peuples même si l'Union peut inciter à cette transition, en liant l'obtention des fonds communautaires à l'avancée des réformes politiques majeures.

### 3.2.2 - Réformes économiques aussi

Là encore, l'Union Européenne ne peut que tenter de convaincre ses partenaires potentiels du bien fondé de telles réformes et les inciter à les faire par une aide conditionnée. L'essentiel de la démarche est à faire par les dirigeants des pays concernés.

Il faut donc s'attacher à les convaincre que, si les premiers effets de la zone de libre échange sont essentiellement négatifs, celle-ci reste une condition nécessaire pour passer d'une économie rentière protégée et souvent peu dynamique à une économie ouverte susceptible de s'incérer convenablement dans les échanges mondiaux.

En effet, la suppression des droits de douane, si elle augmente le volume des importations, doit favoriser également les exportations et donc le commerce. La baisse des coûts de transaction, les économies d'échelle et l'incitation à effectuer des gains de productivité produisent un climat compétitif.

Outre, les coûts unitaires de production déjà faibles dans ces pays, c'est dans le domaine de la qualité des produits et de la fiabilité des livraisons que la coopération avec l'Europe peut se révéler particulièrement utile au développement. Notons en effet que les pays qui commercent le plus avec l'Union Européenne, comme le Maroc, la Tunisie et la Turquie, ont amélioré la qualité de leurs produits conduisant à une augmentation de la valeur des exportations.

De plus, une intégration poussée avec l'Europe, aurait indiscutablement un effet de crédibilité influant sur les investissements directs étrangers (IDE), d'autant que ceux ci pourraient y voir un moyen d'accéder au riche marché européen.

### 3.2.3 - Réformes sociales et culturelles, clés de voûte des restructurations profondes

Ces réformes sont essentielles car ce sont elles qui induiront à long terme un réel changement des mentalités. En effet, nous avons pu constater que de nouvelles et jeunes élites qui commencent à accéder au pouvoir tentent de faire évoluer leur pays en profondeur (cas du Maroc et de la Jordanie). Celles-ci se heurtent néanmoins à l'inertie, voire l'hostilité des générations précédentes encore influentes. Pour que les réformes politiques et économiques puissent aboutir, il faut que ces nouveaux dirigeants s'appuient sur une large majorité populaire, ce qui est loin d'être aujourd'hui le cas.

Le statut de la femme dans la société, l'accès à l'éducation et à l'information, la réforme du système éducatif trop orienté vers des formations universitaires longues et éloignées des réalités du monde de l'entreprise, représentent quelques domaines qui devraient restructurer les mentalités en profondeur.

## CONCLUSION

Est-il possible d'imaginer à l'horizon 2010-2015, la naissance d'une région euro-méditerranéenne solidaire, sécurisée et économiquement dynamique, dans laquelle l'Union Européenne jouerait un rôle moteur ? L'enjeu est pourtant de taille et s'inscrit dans la logique de régionalisation de fait du commerce mondial, dans laquelle se dessinent les pôles Europe-Afrique, Amériques et Asie-Océanie. Visiblement, le scénario d'intégration euro-méditerranéen, première pierre à l'édifice du pilier eurafricain, est complexe et délicat.

Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ont, dans leur ensemble, gâché leur indépendance à la suite de laquelle des régimes autocratiques et souvent largement corrompus n'ont pas eu la sagesse de régler des problèmes géopolitiques de base qu'ils soient territoriaux ou de reconnaissance mutuelle. La Méditerranée est devenue une des zones les plus instables de la planète, où le partenaire naturel est bien souvent considéré comme un adversaire potentiel.

D'un point de vue économique, et malgré une formidable manne d'hydrocarbures qui aurait dû les propulser sur la voie du développement, ces pays sont généralement mal insérés dans les échanges mondiaux se laissant distancer par des nations sud-américaines ou du Sud-Est asiatique, pourtant moins bien pourvues originellement. En effet, une faible culture concurrentielle entretenue par une tradition rentière, un secteur privé déficient et étouffé par une gestion centralisée d'un Etat entrepreneur omniprésent, un environnement global défavorable aux investissements notamment étrangers caractérisent des marchés exigus et cloisonnés.

De surcroît, sous la férule des régimes en place, souvent plus ou moins dictatoriaux, ces sociétés sont restées sclérosées par des traditions séculaires solidement ancrées et confortées par l'idéologie panarabe et le carcan religieux.

Face à une telle ligne de fracture culturelle, religieuse, démographique et économique qui s'avère être la plus flagrante entre le Nord sécurisé et riche mais vieillissant, et le Sud jeune, pauvre et bouillonnant, l'Europe a tout intérêt à s'investir dans un partenariat fort et viable.

Le processus initialisé lors de la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone en 1995 vise à remédier à cette problématique. Se présentant comme un projet global, ajoutant au libre échange économique des dimensions politiques et socioculturelles, il prévoit une aide économique substantielle mais conditionnée à l'avancée des réformes politiques et surtout économiques.

Cependant, malgré quelques avancées notables, ce processus végète et peine à attirer l'ensemble des partenaires potentiels, ne créant pas de ce fait la dynamique escomptée. Les raisons sont multiples et proviennent aussi bien de lenteurs et contradictions européennes que de blocages issus des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. En effet, outre des dysfonctionnements institutionnels liés à des mécanismes communautaires complexes et souvent peu adaptés au tissu économique local, l'Europe, confrontée à d'autres enjeux, ne semble pas fortement mobilisée par la cause méditerranéenne d'autant plus que quelques contradictions flagrantes se font jour entre la volonté affichée et la réalité de son engagement. Par ailleurs, de nombreux pays méditerranéens opposent de sérieux blocages dus à la peur du choc économique induit par le libre échange, mais surtout liés au faible enthousiasme à mettre en chantier des réformes économiques, politiques et sociales qui sont loin de faire l'unanimité au sein des sociétés concernées.

Pourtant, de nouvelles raisons de croire au démarrage de la dynamique euro-méditerranéenne se font jour tant en Europe, où la croissance économique et l'accession à la monnaie unique pourraient être de forts facteurs d'intégration, qu'au sein des pays méditerranéens partenaires où des transitions politiques et économiques sont en cours.

Cependant, bien que quelques améliorations soient réalisables à court terme, le partenariat méditerranéen ne peut à lui seul résoudre les difficultés que rencontrent les économies des pays méditerranéens partenaires, à se financer, à se moderniser et s'insérer correctement dans une économie mondiale globalisée. Cela passe avant tout par un effort considérable des pays méditerranéens pour régler des problèmes géopolitiques de base, notamment la fondamentale question israélo-palestinienne, ainsi que pour restructurer leurs sociétés en profondeur.

Sans une telle volonté, la création d'une dynamique d'intégration économique régionale au sein d'une zone euro-méditerranéenne solidaire et sécurisée semble vouée à un échec patent, du moins à l'horizon considéré, malgré les généreuses ambitions affichées par l'Union Européenne depuis la conférence de Barcelone.

Faire de la Méditerranée un « lac de paix » nécessite assurément un travail de longue haleine et une démarche volontariste de tous les acteurs impliqués dans cette question éminemment compliquée.

## Bibliographie

- Introduction à la géopolitique, Aymeric Chauprade, Editions Ellipses, 1999.
  
- La situation géostratégique en Méditerranée, Editions Revue d'Etudes, 1999.
  
- Méditerranée : Quel enjeu pour le XXI<sup>ème</sup> siècle, Dossier de la Revue de Défense Nationale, avril 1999
  
- Le partenariat euro-méditerranéen, Dossier de la revue Défense, septembre 2000.
  
- Le partenariat euro-méditerranéen, dynamique de l'intégration régionale, Rémy Leveau, Editions La documentation française, 2000.
  
- Partenariat euro-méditerranéen : Les tâches non accomplies, Professeur Bichara Khader, université de Louvain, Belgique.  
<http://www.jrc.es/iptsreport/vol25/french/MED1F256.htm>
  
- Rapport de la troisième conférence euro-méditerranéenne de Stuttgart,  
<http://www.france.diplomatie.gouv.fr/actual/dossier/Stuttgart>.
  
- Rapport de la quatrième conférence euro-méditerranéenne de Marseille,  
<http://www.presidente-europe.fr/pfue/page-dossier6.htm>
  
- MEDA, Programme de coopération du partenariat euro-méditerranéen 1996-2000  
<http://www.info-europe.fr/europe.web/document.dir>
  
- Le bilan du Monde, Le Monde, Edition 2001.